

Boucan d'enfer

VENDREDI 18 JANVIER 2013

[Rachad Armanios](#) [1]

Les options de publication

Non

Journaliste:

Rachad Armanios

Puisse le rapport publié hier sur les nuisances sonores à Genève faire du bruit! La Commission externe d'évaluation des politiques publiques est sévère, relevant le manque de coordination et d'efficacité des autorités au bout du lac, dont la lutte contre la pollution sonore n'est malheureusement pas une priorité. Elle devrait pourtant l'être, car les Genevois souffrent davantage du bruit que le reste de la population suisse. L'an passé, un retraité excédé est allé jusqu'à tirer sur des fêtards!

Trafic motorisé, bars, voisinage: tandis que les nuisances ont augmenté, la tolérance au bruit a diminué. Le cocktail sonore est explosif, mais Genève n'en a pas (encore?) pris la mesure.

A la décharge des responsables administratifs et politiques, la cause est très complexe, elle couvre plus de trente domaines de l'Etat, au point que celui-ci ne sait même pas combien il dépense en la matière! D'où, justement, le besoin impératif d'une planification globale. Sur bien des aspects, le rapport re-lève un manque d'anticipation et des retards très dommageables.

Prenons le trafic motorisé, qui tue aussi les oreilles. Au lieu de le brider ou de faire de la prévention, Genève, noyauté par le lobby des voitures, s'est payé une tranquillité... politique, en misant sur le revêtement de bitume phonoabsorbant. Mais cela coûte très cher et une part infime des routes a été recouverte. Le retard est tel que, sauf surprise, le subventionnement fédéral sera perdu. A noter que le canton a beau jeu de fustiger les lenteurs de certaines communes, alors que lui-même freine zones piétonnes et zones trente, sur lesquelles il a le dernier mot.

Constat similaire pour les nuisances générées par les clients des établissements publics. Celles-ci se sont multipliées, sans aucune anticipation pour chercher un – difficile – équilibre entre la tranquillité des uns et le droit de s'amuser des autres. Concernant le voisinage, qui génère la majorité des plaintes, c'est pareil: la réponse est presque uniquement policière, c'est-à-dire autant coûteuse qu'inefficace. Bien entendu, des sanctions dissuasives sont un outil de prévention contre le bruit. Mais à ce problème de société, la réponse doit être prioritairement d'ordre social. Vernier l'a compris en engageant des médiateurs.

Enfin, l'ampleur des désagréments rappelle aussi l'état souvent lamentable des bâtiments, au contraire de Zurich qui a massivement installé des fenêtres à double vitrage. Aux Pâquis, lieu de vie intense s'il en est, celles-ci ne sont pas légion.

Ce qui rappelle une autre caractéristique du bruit: comme d'autres pollutions et problèmes de santé publique, il frappe d'abord les pauvres, qui ne peuvent s'acheter du calme. Et d'autant moins dans un canton frappé par la crise du logement. Rappelant les

inégalités sociales à Genève, le rapport publié hier a de quoi faire grincer dans l'opulente cité de Calvin.

[Édito\(437\)](#) [2][Genève\(8073\)](#) [3][Bruit\(4\)](#) [4][Conseil d'etat genevois\(15\)](#) [5][Trafic\(8\)](#) [6][Voisinage\(3\)](#) [7]
[Rachad armanios\(1115\)](#) [8]

Vous devez être [loggé](#) [9] pour poster des commentaires

Genève traîne des pieds contre le bruit

VENDREDI 18 JANVIER 2013

[Pauline Cancela](#) [1]

RAPPORT • D'après la commission d'évaluation des politiques publiques, la politique du canton contre la pollution sonore souffre d'un gros retard, alors que l'inconfort des habitants augmente.

Les options de publication

Non

Journaliste:

Pauline Cancela

Genève n'a pas de quoi se vanter en matière de lutte contre les nuisances sonores. Sa politique est éparpillée, mal coordonnée et peu visible, conclut un rapport de la Commission externe d'évaluation des politiques publiques (CEPP), présenté hier aux médias. Concentrée sur le bruit occasionné par le trafic routier, les bars et le voisinage, l'étude constate que la protection contre le bruit ne constitue pas une priorité politique au bout du lac, malgré l'augmentation des plaintes. La multitude des acteurs impliqués conduirait le canton à se retrancher derrière des solutions techniques «propices aux renvois de responsabilités».

L'inconfort ressenti de la population est pourtant bien réel. L'année dernière, il a conduit un retraité à ouvrir le feu sur des fêtards, excédé par leur bavardage. «Ce problème touche énormément de personnes. Aujourd'hui, l'action des collectivités est embrouillée et relègue la santé publique au second plan», argue Gilles Gachet, qui a présidé le groupe de travail.

Ce ne sont pourtant pas les études qui manquent. L'OMS attire régulièrement l'attention sur l'exposition à la pollution sonore, et une enquête suisse sur la santé démontrait en 2007 que les Genevois souffrent davantage du bruit que le reste de la population suisse.

Politique globale exigée

«La lutte contre la pollution sonore couvre plus de trente domaines de l'Etat, ce n'est pas évident de mettre en place une politique cohérente», reconnaît Gilles Gardet, qui ne tient pas à tirer à boulets rouges sur l'administration. Mais la multitude de textes régissant le domaine ainsi que l'incapacité des services concernés à «documenter leur action sur la durée» provoquent le plus souvent des conflits d'objectifs entre politiques.

Mandatée par la commission de contrôle de gestion du Grand Conseil, la CEPP a dressé une liste de quinze recommandations. La principale étant que Genève doit se doter d'une planification «globale» contre le bruit. La conseillère d'Etat Michèle Kunzler, dont le Dicastère de l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement rattache depuis six mois le Service de la protection contre le bruit, dit prendre ces conclusions très au sérieux (lire interview).

Le climat social en berne

«Genève a de la peine à sortir du carcan administratif et policier», résume Gilles Gachet. Or l'inefficacité de l'intervention de la police pour ce type de nuisances conduit à un «amalgame entre bruit et insécurité». C'est l'équilibre social qui est directement menacé. «Quand l'inconfort persiste, la situation économique et sociale d'un quartier risque de se dégrader.»

Le rapport de la CEPP met ainsi en évidence le lien entre la problématique des nuisances sonores et les facteurs socioéconomiques. C'est que le silence coûte cher. «Genève souhaite préserver une mixité des activités au centre-ville, mais assume partiellement cet objectif en délaissant le droit à la tranquillité de ses habitants.» Et ces derniers sont souvent des personnes à faibles revenus.

Plongée dans l'ampleur des dégâts

Bruit du trafic

Pour se conformer au droit fédéral, Genève doit assainir plus de 150 kilomètres de routes d'ici à 2018, date à laquelle s'arrête le subventionnement de Berne. La commission évoque à ce sujet le «retard considérable» du plan cantonal d'assainissement. «Nous avons perdu dix ans à établir un plan d'action. C'est peu probable que le canton tienne les délais.» Dans ce contexte, il vaut mieux mettre cartes sur table, car l'Etat n'aura pas de telles capacités d'investissement. Ni les communes, chargées d'assainir les routes communales.

Or pour le moment, «l'administration peine à informer sur les actions déjà entreprises». Les experts soulignent en effet que l'ampleur réelle des travaux réalisés et restant à faire, ainsi que les montants y afférant, ne sont pas connus avec précision. Pas plus que le nombre de personnes qui en bénéficieront.

Jusqu'à aujourd'hui, il apparaît que seule une poignée de projets ont été réalisés, soit à peine 6% du total pour un coût estimé à 31 millions de francs. Certaines routes ont été équipées à l'occasion de chantiers annexes, c'est par exemple le cas du boulevard Carl-Vogt, du quai Ernest Ansermet, ou de la rue des Deux-ponts en Ville de Genève.

Finalement, il est rappelé que Genève a privilégié le revêtement de bitume phonoabsorbant aux mesures touchant directement le trafic. La technique est efficace, mais ses effets sur le long terme restent méconnus. Et les routes nouvellement équipées n'ont pas encore fait l'objet d'une évaluation, précise le rapport. «Dans un canton où le lobby pro-voiture est très fort, c'était une façon indolore de régler le problème», relève M. Gardet.

Résultat: peu de prévention est faite autour du comportement des conducteurs. De manière générale, Genève a également délaissé l'insonorisation des bâtiments (fenêtres à double vitrage), une mesure extrêmement efficace et privilégiée par exemple à Zurich et à Bâle-Ville.

Bruit des établissements publics

Sur le volet du divertissement nocturne, Genève se fait également taper sur les doigts. La commission souligne l'absence d'anticipation des effets de l'abrogation de la clause du besoin et de l'interdiction de fumer dans les lieux publics. Avec l'explosion du nombre de bars et la forte fréquentation des terrasses, le nombre de plaintes de riverains a pris l'ascenseur. «Ces derniers peinent à trouver des interlocuteurs à même de leur répondre.»

Autre problème, les ressources allouées au contrôle des dépassements des limites de décibels ne sont pas suffisantes. Peu de sanctions sont ordonnées et la relation entre les tenanciers et le Service du commerce est compliquée par le taux de rotation record des propriétaires d'établissement.

Bruit de voisinage

Enfin, la CEPP a examiné la question du bruit généré par un voisinage indélicat. C'est l'objet de la majorité des plaintes reçues de la population, mais il est impossible d'en avoir une image précise puisque que le canton ne dispose d'aucun outil pour centraliser ces doléances. La commission estime que les actions de prévention sur le comportement des individus ainsi que sur les liens sociaux et la tolérance sont insuffisantes.

L'augmentation de l'exposition aux nuisances va de pair avec un abaissement général du niveau de tolérance des habitants. La crise du logement ayant réduit les possibilités de déménager pour les personnes sensibles au bruit, «il devient donc plus pressant d'imaginer des réponses politiques complémentaires», relate la CEPP.

Gilles Gachet vante par exemple l'expérience de Vernier, qui s'est dotée de correspondants de nuit. Ailleurs, il y a bien eu quelques initiatives de type contrat de quartiers, brigade du bruit, chuchoteurs, mais celles-ci restent marginales et peu encouragées par le canton.

D'autre part, la commission recommande vivement à l'Etat de mettre en place une hotline disponible

24h/24 ou un dispositif du type guichet universel pour les nuisances sonores. Dans le même ordre d'idée, un groupe de députés socialistes avait proposé cet été la création d'un Office de la tranquillité (*Le Courrier* du 4 octobre 2012).

en lien avec cet article:

- [Boucan d'enfer](#) [2]

3 QUESTIONS À

Michèle Künzler, conseillère d'Etat

La cheffe du Département de l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement (DIME) promet d'empoigner le problème. Celle qui a récupéré le dossier de la protection contre le bruit en juin dernier s'inquiète du retard accumulé à Genève.

1 • La Commission d'évaluation parle d'un retard considérable en matière d'assainissement du bruit routier. Allez-vous prendre des mesures?

- A la lecture du rapport, j'ai demandé à ce qu'un bilan soit fait sur tout ce qui a été entrepris et reste à entreprendre avant 2018. Il devrait sortir à la fin du mois. Au niveau cantonal, nous avons déjà bien avancé. Il faut savoir qu'un certain nombre de routes ont été assainies dans le cadre des travaux de rénovation que nous devons de toute façon réaliser.

Vu l'échéance qui s'approche, cela devient urgent d'agir sur les endroits à forte densité de population. C'est au niveau des communes qu'il y a le plus gros retard. La Ville de Genève, qui abrite la majorité des zones critiques, s'est réveillée tard. Certaines communes n'ont encore rien proposé. Or le risque financier est important, puisque les collectivités seront tenues de financer le reste des mesures d'assainissement dès 2018 sans subventionnement. Je ne cache pas que nous serons en difficulté.

2 • Avez-vous l'intention de mettre en œuvre une politique globale, ainsi que le préconise le rapport?

- Il faut le faire, absolument. Un pilotage central et une prise en compte globale de la problématique sont nécessaires. Il est très difficile de mener des actions lorsque les sources de bruit sont diverses. Pour cela, il faudrait que l'administration obtienne davantage de ressources.

De mon côté, j'ai déjà averti la Commission de protection contre le bruit que nous modifierons son règlement et sa composition pour la prochaine législature. C'est important que cet organe chargé d'élaborer la stratégie en la matière tienne compte des problèmes actuels. Jusqu'à maintenant, elle a été focalisée autour des enjeux liés à l'aménagement du territoire. Il faut impérativement attaquer le bruit de manière plus large.

3 • Que faire à moyen terme pour soulager les habitants?

- Il y a une vraie réflexion à mener autour des événements festifs et des établissements publics. J'ai été choquée de découvrir qu'il n'y avait souvent pas de sanction à leur égard. Il va falloir inventer de nouveaux outils, car on ne peut pas recourir à la police à tout bout de champ. Sur le plan du trafic, il faudrait pouvoir interdire ou amender certains deux-roues qui sont très bruyants. Nous allons également proposer des mesures de réduction de la vitesse dans certaines zones à fort habitat dans le cadre du plan mobilité 2030.

[Genève\(8073\)](#) [3][Assainissement\(7\)](#) [4][Bruit\(4\)](#) [5][Conseil d'etat\(78\)](#) [6][Rapport\(12\)](#) [7][Trafic\(8\)](#) [8]
[Voisinage\(3\)](#) [9][Pauline cancela\(262\)](#) [10]

Vous devez être [loggé](#) [11] pour poster des commentaires

Nuisances

Le Canton doit se doter d'une vraie stratégie contre le bruit

Un rapport recommande une gestion plus coordonnée et moins technique de la problématique

Antoine Grosjean

Genève doit empoigner le problème des nuisances sonores à bras-le-corps! Un rapport que la Commission externe d'évaluation des politiques publiques (CEPP) a publié hier pointe du doigt le manque de stratégie globale à ce propos. Cela fait passer cette question au second plan des priorités politiques, alors que de plus en plus de Genevois disent souffrir du bruit et que le nombre de plaintes a augmenté ces dernières années (*lire ci-contre*).

Tenir compte de la santé

Mandatée par la Commission de contrôle de gestion du Grand Conseil, la CEPP s'est penchée sur ce sujet, qui requiert une pesée des intérêts publics et privés. Son rapport conclut que les interventions de l'Etat manquent de coordination et de visibilité. La CEPP recommande notamment de changer la composition et le mandat de la commission cantonale de protection contre le bruit, afin de mieux tenir compte des effets en termes de santé publique.

Le rapport se focalise sur trois types de nuisances sonores: le trafic routier, les établissements publics et les problèmes de voisinage. «Un sondage montre que ce sont les points les plus importants aux yeux de la population», souligne Gilles Gardet, qui a présidé le groupe de travail de la CEPP.



A Genève, la pose de bitume phonoabsorbant (ici, à l'avenue de la Roseraie) a pris du retard. L. GUIRAUD

Dans le domaine du trafic routier, la législation fédérale fixe des normes et un délai pour limiter les nuisances sonores. Mais Genève, qui a choisi d'agir à la source avec la pose de revêtement routier phonoabsorbant, a pris du retard. En cause, un démarrage tardif, la longueur des procédures et un financement Canton-Confédération complexe et opaque. Résultat: sur 69 projets, seuls six ont été réalisés jusque-là et le délai de 2018 fixé par Berne ne sera sans doute pas respecté. La CEPP préconise de revoir la planification et par ailleurs d'accroître les efforts de sensibilisation auprès des conducteurs

(conduite douce et promotion des pneus silencieux).

En ce qui concerne les établissements publics, les tensions se sont accrues ces dernières années. Conséquence de l'augmentation du nombre de cafés, bars et restaurants, qui a doublé en dix ans suite à l'abandon de la clause du besoin, mais aussi de la libéralisation des terrasses et de l'interdiction de la fumée qui pousse les clients sur les trottoirs. Aucun de ces changements de législation n'a fait l'objet de mesures d'accompagnement, regrette la CEPP. En outre, le grand nombre de règlements et de services concernés limite l'efficacité de la lutte contre les nuisances sonores

des établissements publics et empêche de saisir toute l'ampleur du phénomène. De plus, cela décourage les citoyens lésés, qui ne savent pas à qui s'adresser et se tournent en désespoir de cause vers une police déjà débordée. La CEPP appelle de ses vœux la création d'un guichet unique et d'une hotline, en même temps que le recours accru à des actions de médiation et de communication telles que les correspondants de nuit à Vernier ou les contrats de quartier à Lausanne.

Quant aux problèmes de voisinage, qui relèvent plus de la sphère privée qu'étatique, ils appellent aussi une réponse axée sur la médiation et la sensibilisation. «Les ré-

Davantage de plaintes

Dans son rapport, la Commission externe d'évaluation des politiques publiques (CEPP) note que la perception du bruit a un caractère subjectif et varie selon les individus et le niveau du bruit de fond. Près de quatre habitants sur dix déclarent être soumis à des nuisances sonores excessives, principalement causées par le voisinage et les transports. Une proportion supérieure au reste de la Suisse. Objectivement, près de 25% de la population est exposée à des niveaux de bruit routier qui excèdent les valeurs légales. Les plaintes à la police pour des questions de bruits, relativement stables jusque-là, ont augmenté de 20% depuis 2008 (25% au sujet des établissements publics) alors que la population n'a crû que de 6,8% dans le même temps. AN.G.

gles devraient être plus impliquées, par exemple en affichant dans les immeubles des règles claires de bon voisinage», propose Gilles Gardet.

Les choses bougent

La conseillère d'Etat Michèle Künzler rejoint la CEPP sur plusieurs points. Elle lui a ainsi répondu que les discussions sur la réorganisation du dispositif cantonal ont déjà été initiées et qu'elle a l'intention de proposer un plan d'action. Du côté du Grand Conseil, une motion socialiste demande aussi la création d'un guichet unique, sous la forme d'un «office de la tranquillité». Il y a donc des chances que ce rapport ne reste pas lettre morte.



Lutte contre le bruit: Genève n'en fait pas une priorité politique

Près de 25% de la population genevoise est exposée à des niveaux de bruits routiers au-dessus des valeurs légales, sans compter les nuisances liées aux cafés-restaurants et au voisinage. Pourtant, le canton ne fait pas de la lutte contre le bruit une priorité, déplorent des évaluateurs externes.

Ce constat émane d'un rapport de la commission externe d'évaluation des politiques publiques (CEPP) présenté jeudi devant la presse. La CEPP recommande d'élaborer une véritable stratégie cantonale de protection contre le bruit qui permette une meilleure coordination et une visibilité accrue des interventions de l'Etat.

Sur mandat de la commission de contrôle de gestion du Grand Conseil, les évaluateurs ont décortiqué pendant 18 mois l'arsenal réglementaire et administratif en matière de protection contre le bruit. Face à l'ampleur du phénomène, ils ont ciblé trois domaines: le bruit routier, le bruit des établissements publics et celui du voisinage.

A la traîne
S'agissant du bruit routier, Genève a pris un très grand retard dans la mise en oeuvre d'un plan d'assainissement par rapport aux autres cantons, a expliqué Gilles Gardet, membres de la CEPP. Et le temps presse, car 2018 marque l'arrêt des subventions fédérales pour les projets cantonaux.

Chaque canton peut choisir la manière dont il veut lutter contre le bruit routier. Genève a opté pour la pose de bitume phonoabsorbant. Mais fin 2011, soit 25 ans après l'adoption de l'ordonnance sur la protection du bruit, seuls 6 projets sont arrivés à terme. Ils concernent 7,3 km de route sur un total de 125. La planification est à revoir complètement, conclut la CEPP.

Les évaluateurs se sont aussi concentrés sur le bruit des établissements publics. Ce type de nuisance a considérablement augmenté à cause de la hausse du nombre d'établissements, qui sont passés de 1118 en 2001 à plus de 2600 en 2011. En octobre 2009, l'interdiction de fumer dans les établissements publics a jeté de l'huile sur le feu en éjectant les fumeurs sur le trottoir.

(ats / 17.01.2013 18h37)

Une info à nous transmettre? Une histoire à nous raconter? Ecrivez-nous à web@20minutes.ch

LUTTE CONTRE LE BRUIT

17 janvier 2013 13:00; Act: 17.01.2013 15:10

Genève n'en fait pas une priorité politique

Une commission d'évaluation a déploré le manque de réaction du Canton face à l'exposition des Genevois à la pollution sonore.

on off i

Une faute?

Signalez-la nous!

Près de 25% de la population genevoise est exposée à des niveaux de bruits routiers au-dessus des valeurs légales, sans compter les nuisances liées aux cafés-restaurants et au voisinage. Pourtant, le Canton ne fait pas de la lutte contre le bruit une priorité, déplorent des évaluateurs externes.

Ce constat émane d'un rapport de la Commission externe d'évaluation des politiques publiques (CEPP) présenté jeudi devant la presse. La CEPP recommande d'élaborer une véritable stratégie cantonale de protection contre le bruit qui permette une meilleure coordination et une visibilité accrue des interventions de l'Etat.

Sur mandat de la commission de contrôle de gestion du Grand Conseil, les évaluateurs ont décortiqué pendant 18 mois l'arsenal réglementaire et administratif en matière de protection contre le bruit. Face à l'ampleur du phénomène, ils ont ciblé trois domaines: le bruit routier, le bruit des établissements publics et celui du voisinage.

A la traîne

S'agissant du bruit routier, Genève a pris un très grand retard dans la mise en oeuvre d'un plan d'assainissement par rapport aux autres cantons, a expliqué Gilles Gardet, membres de la CEPP. Et le temps presse, car 2018 marque l'arrêt des subventions fédérales pour les projets cantonaux.

Chaque canton peut choisir la manière dont il veut lutter contre le bruit routier. Genève a opté pour la pose de bitume phonoabsorbant. Mais fin 2011, soit 25 ans après l'adoption de l'ordonnance sur la protection du bruit, seuls 6 projets sont arrivés à terme. Ils concernent 7,3 km de route sur un total de 125. La planification est à revoir complètement, conclut la CEPP.

Une hotline

Les évaluateurs se sont aussi concentrés sur le bruit des établissements publics. Ce type de nuisance a considérablement augmenté à cause de la hausse du nombre d'établissements, qui sont passés de 1118 en 2001 à plus de 2600 en 2011. En octobre 2009, l'interdiction de fumer dans les établissements publics a jeté de l'huile sur le feu en éjectant les fumeurs sur le trottoir.

De plus, la rotation des exploitants des cafés-restaurants (environ 30% par année) complique le travail de l'administration. Il manque clairement de systématique dans le traitement des plaintes, a relevé M. Gardet. La CEPP recommande de mettre sur pied une hotline pour centraliser toutes les plaintes liées au bruit.

Impliquer les régies

Enfin, entre 30 et 40% de la population genevoise se dit concernée par le bruit de voisinage. Les zones d'habitats collectifs, souvent défavorisées, sont particulièrement touchées, relève M. Gardet. Le recours massif à la police pour gérer ce type de conflits est problématique. La CEPP recommande de développer des politiques de proximité.

Et de citer en exemple Vernier qui a engagé des correspondants de nuit pour encourager les habitants à respecter la tranquillité du quartier. Cette expérience est très encourageante, relève M. Gardet. Afficher dans les halls d'immeuble des informations claires sur les règles et sur les moyens de médiation existant pourrait aussi désamorcer des conflits.

Au final, la CEPP édicte quinze recommandations. Le Département de l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement (DIME), dont dépend principalement la lutte

contre le bruit souscrit à toutes ces propositions. Il s'agissait d'un des derniers rapports de la CEPP, cette commission étant amenée à disparaître en juin suite à l'adoption de la nouvelle Constitution.

(ats)

18 Commentaires



c.d.s le 17.01.2013 17:02

alors ??

ah bon... si quelqu'un arrive à me citer une de leur fameuse "Priorité Politique", qu'elle la couche en commentaire ci-dessous, parce que mise à part pomper l'argent de nos tunes pour se verser des salaires, financer leurs campagnes publicitaires ou pour refaire des routes en bonne état, je vois pas...

Mia le 17.01.2013 16:28 via

N'importe quoi

Quand on sait qu'il existe un bitume qui absorbe le bruit et qu'on hésite à en mettre dans les villes! C'est n'importe quoi! C'est vrai que c'est mieux de vivre dans le bruit qui rend les gens fous! Ce pays est à gerber

Josef Rueff le 17.01.2013 15:37

Genève bientôt le tiers monde

Le bruit dans certains quartiers, en particulier les fins de semaine est insupportable. Cela commence vers 22 heures et se prolonge jusqu'à 5 heures du matin. Y a des gens qui ne sortent pas pour s'amuser, sinon pour crier comme des cinglés, des femmes qui s'engueulent, qui pleurent, qui harcèlent leur copains et ces derniers qui leur rendent les insultes, des mecs et des femmes qui pissent, qui cassent les rétroviseurs des voitures tout cela pour se faire chier et faire chier tout le monde qui essaie de se reposer d'une semaine de labeur.

olivier le 17.01.2013 16:29

C'est pas la joie

@Josef Rueff. Il faut croire que pas beaucoup de gens aiment Genève. Cela doit venir du fait qu'elle est réputée et qu'elle est mortellement ennuyeuse, sale, mal entretenue, mal gouvernée, démodée, peu accueillante ect.. Il est vrai que quand on voit dans quel état de décrépitude sont certains quartiers genevois, les prix exorbitants pour rien du tout et la tête que tire les Genevois, il est difficile de respecter la ville de Genève même quand on l'aime. C'est pas la joie...

Kalounette Bub's le 17.01.2013 17:24

Déménager....

C'est bien écrit... et bien dit!!! C'est pourquoi faut pas hésiter à passer la frontière et arrêter de se faire chier dans ce canton de Genève tellement mal gouverné.... et exorbitant!!

Cochon Masqué le 17.01.2013 18:11

Mais c'est déjà trop tard

Mais c'est déjà le tiers monde! Les Suisses et les européens seront bientôt minoritaires face aux maghrébins, aux Kosovars, aux africains et aux latinos!

✳ Tous les 18 Commentaires

17.01.2013, 15:21 - Genève

Actualisé le 17.01.13, 15:30



Genève ne fait pas une priorité politique de la lutte contre le bruit, déplore une commission

NUISANCES SONORES



Près de 25% de la population genevoise est exposée à des niveaux de bruits routiers au-dessus des valeurs légales, sans compter les nuisances liées aux cafés-restaurants et au voisinage.

Crédit: KEYSTONE

Avec les nuisances sonores occasionnées par les routes et celles liées aux cafés-restaurants, près de 25% des Genevois sont exposés à plus de bruit que ne le tolère la loi.

Près de 25% de la population genevoise est exposée à des niveaux de bruits routiers au-dessus des valeurs légales, sans compter les nuisances liées aux cafés-restaurants et au voisinage. Pourtant, le canton ne fait pas de la lutte contre le bruit une priorité, déplorent des évaluateurs externes.

Ce constat émane d'un rapport de la commission externe d'évaluation des politiques publiques (CEPP) présenté jeudi devant la presse. La CEPP recommande d'élaborer une véritable stratégie cantonale de protection contre le bruit qui permette une meilleure coordination et une visibilité accrue des interventions de l'Etat.

Sur mandat de la commission de contrôle de gestion du Grand Conseil, les évaluateurs ont décortiqué pendant 18 mois l'arsenal réglementaire et administratif en matière de protection contre le bruit. Face à l'ampleur du phénomène, ils ont ciblé trois domaines: le bruit routier, le bruit des établissements publics et celui du voisinage.

A la traîne

S'agissant du bruit routier, Genève a pris un très grand retard dans la mise en oeuvre d'un plan d'assainissement par rapport aux autres cantons, a expliqué Gilles Gardet, membres de la CEPP. Et le temps presse, car 2018 marque l'arrêt des subventions fédérales pour les projets cantonaux.

Chaque canton peut choisir la manière dont il veut lutter contre le bruit routier. Genève a opté pour la pose de bitume phonoabsorbant. Mais fin 2011, soit 25 ans après l'adoption de l'ordonnance sur la protection du bruit, seuls 6 projets sont arrivés à terme. Ils concernent 7,3 km de route sur un total de 125. La planification est à revoir complètement, conclut la CEPP.

Une hotline

Les évaluateurs se sont aussi concentrés sur le bruit des établissements publics. Ce type de nuisance a considérablement augmenté à cause de la hausse du nombre d'établissements, qui sont passés de 1118 en 2001 à plus de 2600 en 2011. En octobre 2009, l'interdiction de fumer dans les établissements publics a jeté de l'huile sur le feu en éjectant les fumeurs sur le trottoir.

De plus, la rotation des exploitants des cafés-restaurants (environ 30% par année) complique le travail de l'administration. Il manque clairement de systématique dans le traitement des plaintes, a relevé M. Gardet. La CEPP recommande de mettre sur pied une hotline pour centraliser toutes les plaintes liées au bruit.

Impliquer les régies

Enfin, entre 30 et 40% de la population genevoise se dit concernée par le bruit de voisinage. Les zones d'habitats collectifs, souvent défavorisées, sont particulièrement touchées, relève M. Gardet. Le recours massif à la police pour gérer ce type de conflits est problématique. La CEPP recommande de développer des politiques de proximité.

Et de citer en exemple Vernier qui a engagé des correspondants de nuit pour encourager les habitants à respecter la tranquillité du quartier. Cette expérience est très encourageante, relève M. Gardet. Afficher dans les halls d'immeuble des informations claires sur les règles et sur les moyens de médiation existant pourrait aussi désamorcer des conflits.

Au final, la CEPP édicte quinze recommandations. Le Département de l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement (DIME), dont

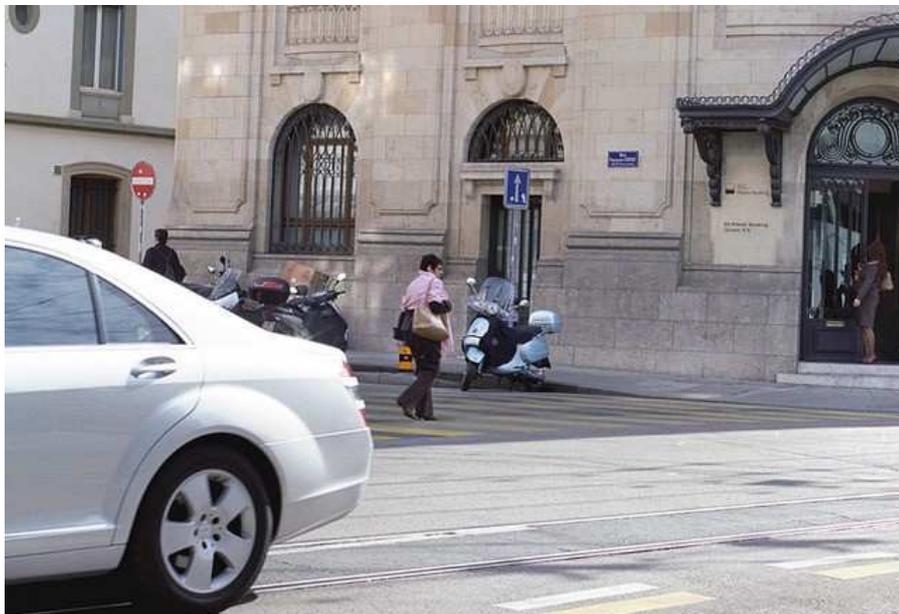
dépend principalement la lutte contre le bruit souscrit à toutes ces propositions. Il s'agissait d'un des derniers rapports de la CEPP, cette commission étant amenée à disparaître en juin suite à l'adoption de la nouvelle Constitution.

Source: ATS

17.01.2013 18:36 - POLITIQUE

Lutte contre le bruit: Genève n'en fait pas une priorité politique

Mis en ligne le 17.01.13 à 18:36



Lutte contre le bruit: Genève n'en fait pas une priorité politique

© Keystone

ATS

Près de 25% de la population genevoise est exposée à des niveaux de bruits routiers au-dessus des valeurs légales, sans compter les nuisances liées aux cafés-restaurants et au voisinage. Pourtant, le canton ne fait pas de la lutte contre le bruit une priorité, déplorent des évaluateurs externes.

Ce constat émane d'un rapport de la commission externe d'évaluation des politiques publiques (CEPP) présenté jeudi devant la presse. La CEPP recommande d'élaborer une véritable stratégie cantonale de protection contre le bruit qui permette une meilleure coordination et une visibilité accrue des interventions de l'Etat.

Sur mandat de la commission de contrôle de gestion du Grand Conseil, les évaluateurs ont décortiqué pendant 18 mois l'arsenal réglementaire et administratif en matière de protection contre le bruit. Face à l'ampleur du phénomène, ils ont ciblé trois domaines: le bruit routier, le bruit des établissements publics et celui du voisinage.

S'agissant du bruit routier, Genève a pris un très grand retard dans la mise en oeuvre d'un plan d'assainissement par rapport aux autres cantons, a expliqué Gilles Gardet, membres de la CEPP. Et le temps presse, car 2018 marque l'arrêt des subventions fédérales pour les projets cantonaux.

Chaque canton peut choisir la manière dont il veut lutter contre le bruit routier. Genève a opté pour la pose de bitume phonoabsorbant. Mais fin 2011, soit 25 ans après l'adoption de l'ordonnance sur la protection du bruit, seuls 6 projets sont arrivés à terme. Ils concernent 7,3 km de route sur un total de 125. La planification est à revoir complètement, conclut la CEPP.

Les évaluateurs se sont aussi concentrés sur le bruit des établissements publics. Ce type de nuisance a considérablement augmenté à cause de la hausse du nombre d'établissements, qui sont passés de 1118 en 2001 à plus de 2600 en 2011. En octobre 2009, l'interdiction de fumer dans les établissements publics a jeté de l'huile sur le feu en éjectant les fumeurs sur le trottoir.



Lutte contre le bruit: Genève n'en fait pas une priorité politique



Toute l'actu en bref

17. janvier 2013 - 18:36

J'aime 0

Près de 25% de la population genevoise est exposée à des niveaux de bruits routiers au-dessus des valeurs légales, sans compter les nuisances liées aux cafés-restaurants et au voisinage. Pourtant, le canton ne fait pas de la lutte contre le bruit une priorité, déplorent des évaluateurs externes.

Ce constat émane d'un rapport de la commission externe d'évaluation des politiques publiques (CEPP) présenté jeudi devant la presse. La CEPP recommande d'élaborer une véritable stratégie cantonale de protection contre le bruit qui permette une meilleure coordination et une visibilité accrue des interventions de l'Etat.

Sur mandat de la commission de contrôle de gestion du Grand Conseil, les évaluateurs ont décortiqué pendant 18 mois l'arsenal réglementaire et administratif en matière de protection contre le bruit. Face à l'ampleur du phénomène, ils ont ciblé trois domaines: le bruit routier, le bruit des établissements publics et celui du voisinage.

A la traîne

S'agissant du bruit routier, Genève a pris un très grand retard dans la mise en oeuvre d'un plan d'assainissement par rapport aux autres cantons, a expliqué Gilles Gardet, membre de la CEPP. Et le temps presse, car 2018 marque l'arrêt des subventions fédérales pour les projets cantonaux.

Chaque canton peut choisir la manière dont il veut lutter contre le bruit routier. Genève a opté pour la pose de bitume phonoabsorbant. Mais fin 2011, soit 25 ans après l'adoption de l'ordonnance sur la protection du bruit, seuls 6 projets sont arrivés à terme. Ils concernent 7,3 km de route sur un total de 125. La planification est à revoir complètement, conclut la CEPP.

Les évaluateurs se sont aussi concentrés sur le bruit des établissements publics. Ce type de nuisance a considérablement augmenté à cause de la hausse du nombre d'établissements, qui sont passés de 1118 en 2001 à plus de 2600 en 2011. En octobre 2009, l'interdiction de fumer dans les établissements publics a jeté de l'huile sur le feu en éjectant les fumeurs sur le trottoir.

sda-ats

TOUTE L'ACTU EN BREF

*Inondations à Jakarta: 11 morts, 18'000 sans-abri 09:34**L'euro se hisse au-dessus de 1,25 franc 09:08**Chocolat: Barry Callebaut se renforce en Scandinavie 08:56**L'aéroport de Bâle-Mulhouse rouvert - Plus de 60 vols annulés 07:54**Prise d'otages en Algérie: les Occidentaux redoutent un lourd bilan 07:45**Pas de miracle pour les Lakers ! 07:39**Chine: la croissance au plus bas depuis 1999 07:29*

Léman bleu info 17 janvier 2013 18h30



Lutte contre le bruit

Un rapport critique la politique cantonale en matière de lutte contre le bruit et recommande une refonte totale de la stratégie genevoise en la matière.

Dans ce sujet:

Gilles Gardet, membre commission d'évaluation des po. publiques

Eric Moachon, commission d'évaluation des politiques publiques GE

<http://www.lemanbleu.ch/vod/leman-bleu-info-17012013>

Genève Vendredi 18 janvier 2013

La petite maison au milieu du bruit

Par Christian Lecomte

Ils vivent parmi les bulldozers, les grues et le vacarme, en se demandant de quoi demain sera fait. Rencontre avec des riverains du futur CEVA qui en subissent aujourd'hui les inconvénients et ne bénéficieront sans doute pas de ses avantages

Ils sont cernés par les chantiers depuis un an. Il y a la future gare CEVA du Bachet-de-Pesay (livrée en 2016-2017) avec ses quais longs de 220 mètres qui seront situés à 16 mètres sous le niveau du sol. Il y aura le parking P+R (300 places à l'horizon de ce même CEVA) et, non loin de là, au Trèfle-Blanc, une patinoire et un autre P+R. En amont, il y a, en cours de réalisation, la première partie du nouveau quartier de La Chapelle-Les Sciers (dix immeubles de 4 à 6 étages, d'autres sortiront de terre pour accueillir à terme 3500 habitants). Il y a la moitié de la route de la Chapelle devenue une interminable tranchée pour enfouir des kilomètres de collecteurs. L'avantage est que les 10000 véhicules quotidiens ne passent plus. Mais ils reviendront au printemps.

Il y a enfin, au milieu de tout cela, en première ligne, une petite maison, chemin de la Chaumière, qui vibre mais ne plie pas. Habitent là depuis 23 ans Elisabeth et Bernard Dumont, propriétaires du lieu. Elle est enseignante, entourée de livres et de bruits auxquels elle se dit presque habituée. Elle ouvre la fenêtre de la cuisine: en face, à une cinquantaine de mètres, une pelle à câbles haute comme un immeuble, un silo à béton et trois étages de containers empilés qui sont les bureaux des chefs de chantier. Vont et viennent des camions, de 6h30 à 19h chaque jour et un samedi sur deux.

Le jardin a singulièrement rétréci pour laisser place à un mur antibruit monté avec de gros parpaings. «C'est moche, alors j'essaie de faire pousser une haie. J'ai demandé à Michèle Künzler son remboursement mais elle n'a pas donné suite», dit Elisabeth, avec un peu de malice. Elle n'éprouve aucune rancœur, affiche au contraire une étrange sérénité teintée de fatalisme.

Le couple n'a, en fait, rien contre le chantier du siècle. Epris de mobilité douce, tous deux ont voté en faveur du RER genevois. Le problème est qu'ils ne profiteront sans doute jamais de la proximité de la station Bachet-de-Pesay. «Je vous dirai pourquoi mais je dois vous raconter d'abord cela: le plus pénible, c'est la destruction du cadre de vie. Deux petites maisons avoisinantes ont d'abord été rasées, doucement, pan par pan. Elles ont été dépiautées et j'ai vécu cela comme une lente agonie. Et puis les cerisiers, le lilas, le magnolia ont été abattus. Lorsque le vieux sapin s'est affaissé, j'ai versé une larme. Nos enfants ont grandi ici, notre histoire c'est cette maison et tout ce qui l'entoure.»

Elisabeth se cache derrière l'écran de son ordinateur pour ne pas voir dehors. Bernard, son mari, affronte le chantier en le photographiant chaque jour, commentant les nouveautés, l'arrivée d'une nouvelle grue par exemple, en se demandant pourquoi c'est Bauer, un Allemand, qui fait les travaux et non pas une entreprise suisse.

Une dizaine de pavillons forment le chemin de la Chaumière. Il ne reste plus que deux familles. Les autres sont déjà parties. Elisabeth qualifie son existence de «vie en attente». Parce qu'il est prévu que de hauts immeubles engloutissent les pavillons, au nom de la densité, sitôt le chantier du CEVA achevé. «Genève va accueillir 100000 nouveaux habitants d'ici à 2030. Loger le plus de monde possible près des transports en commun est dans ce contexte une chose logique et défendable», argue Patrick Didier, chargé de la prospection et de l'acquisition à la Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif, qui va récupérer une partie des terrains. «Il s'agit maintenant de trouver une solution avec les propriétaires», poursuit-il.

Bernard est prêt à déménager, pourvu que la famille soit relogée aux mêmes conditions, c'est-à-dire dans un pavillon au coût raisonnable, avec jardin, proche de la ville et d'une desserte de tram ou de bus, voire de RER. «Le genre de chose introuvable aujourd'hui à Genève», dit-il. Le couple est dans son droit s'il signifie qu'il ne veut pas bouger, quitte à se confronter dans six ou sept ans à de nouveaux travaux et à un voisinage bétonné. «L'expropriation étant le type d'acte dont Genève se dispense encore, tout laisse à penser que les promoteurs vont tableter sur notre usure», soutient-il. Son épouse enchaîne: «Quelqu'un au Grand Conseil a dit: «Commençons les travaux, ça les fera partir.»

Les riverains de la route de la Chapelle ont créé l'Association pour la sauvegarde du site de la Chapelle. «En 2007, nous avons reçu la promesse de l'Etat que le secteur ne serait pas déclassé, explique Fabio Heer, leur président. Les gens ont alors investi dans leur maison, certains ont utilisé leur deuxième pilier. Puis l'Etat est revenu sur sa parole en déclassant en zone 3 pour monter des immeubles. On nous relogera, mais où et comment?»

Les résidents saluent unanimement la courtoisie des ouvriers du chantier et les efforts consentis par les responsables du CEVA pour les informer sur l'évolution du chantier. Mais l'échange semble connaître des limites. «Nous avons proposé que, au lieu de détruire deux pavillons pour y monter des baraques de chantier, ceux-ci soient posés dans une parcelle vide contiguë appartenant de surcroît à l'Etat. Notre demande est restée sans réponse, et les maisons ont été rasées», raconte Fabio Heer.

Elisabeth et Bernard Dumont craignent les fissures liées aux coups de boutoir infligés à la terre par les engins. Elisabeth se souvient: «Un ouvrier est venu, il a enfoncé une vis dans notre perron et il a dit

qu'il reviendrait observer comment la vis bougeait.» «On n'est plus chez soi, pas encore chez les autres, soupire une autre habitante, croisée chemin du Gui. L'intérêt commun prime, certes, mais ce n'est pas pour cela que la vie de chacun par ici compte tout à coup si peu.»

Près de 25% de la population genevoise est exposée à des niveaux de bruits routiers au-dessus des valeurs légales, sans compter les nuisances liées aux cafés-restaurants et au voisinage. Pourtant, le canton ne fait pas de la lutte contre le bruit une priorité, déplorent des évaluateurs externes. Ce constat émane d'un rapport de la commission externe d'évaluation des politiques publiques présenté jeudi devant la presse. (ATS)

LE TEMPS © 2013 Le Temps SA

LE TEMPS

Politique Jeudi 17 janvier 2013

Lutte contre le bruit: Genève n'en fait pas une priorité politique

Par tb cm tf

Genève Près de 25% de la population genevoise est exposée à des niveaux de bruits routiers au-dessus des valeurs légales, sans compter les nuisances liées aux cafés-restaurants et au voisinage. Pourtant, le canton ne fait pas de la lutte contre le bruit une priorité, déplorent des évaluateurs externes.

Ce constat émane d'un rapport de la commission externe d'évaluation des politiques publiques (CEPP) présenté jeudi devant la presse. La CEPP recommande d'élaborer une véritable stratégie cantonale de protection contre le bruit qui permette une meilleure coordination et une visibilité accrue des interventions de l'Etat.

Sur mandat de la commission de contrôle de gestion du Grand Conseil, les évaluateurs ont décortiqué pendant 18 mois l'arsenal réglementaire et administratif en matière de protection contre le bruit. Face à l'ampleur du phénomène, ils ont ciblé trois domaines: le bruit routier, le bruit des établissements publics et celui du voisinage.

A la traîne

S'agissant du bruit routier, Genève a pris un très grand retard dans la mise en oeuvre d'un plan d'assainissement par rapport aux autres cantons, a expliqué Gilles Gardet, membre de la CEPP. Et le temps presse, car 2018 marque l'arrêt des subventions fédérales pour les projets cantonaux.

Chaque canton peut choisir la manière dont il veut lutter contre le bruit routier. Genève a opté pour la pose de bitume phonoabsorbant. Mais fin 2011, soit 25 ans après l'adoption de l'ordonnance sur la protection du bruit, seuls 6 projets sont arrivés à terme. Ils concernent 7,3 km de route sur un total de 125. La planification est à revoir complètement, conclut la CEPP.

Les évaluateurs se sont aussi concentrés sur le bruit des établissements publics. Ce type de nuisance a considérablement augmenté à cause de la hausse du nombre d'établissements, qui sont passés de 1118 en 2001 à plus de 2600 en 2011. En octobre 2009, l'interdiction de fumer dans les établissements publics a jeté de l'huile sur le feu en éjectant les fumeurs sur le trottoir.

LE TEMPS © 2013 Le Temps SA



jeudi 17 janvier 2013

Réduire la pollution sonore n'est pas une priorité

A Genève la lutte contre le bruit arrive souvent au second plan selon la CEPP, la commission externe d'évaluation des politiques publiques



Source: Tristan Miquel

<http://www.onefm.ch/portail/#/Actualite/Article/reduire-la-pollution-sonore-n-est-pas-une-priorite/4144>

Visionnez les émissions tv

Écoutez les émissions radio

Se connecter

Rechercher

TV RADIO INFO SPORT MÉTÉO ARCHIVES DÉCOUVERTE SORTIR.CH BOUTIQUE AUDIO VIDÉO PROGRAMME TV A propos de la RTS

RTS INFO

vidéos

Le 19:30
Le 12:45
Couleurs locales
Journal en continu
> Toutes les vidéos

audios

Le Journal du matin
Le 12h30
Forum
Le Journal horaire
> Tous les audios

Prévisions valais



Suisse Régions Monde Economie Culture Sciences/tech. Les émissions Les plus du web Les services

Accueil > Info > Régions > Genève > Genève n'a pas de stratégie pour se protéger des nuisances sonores

Twitter 0

0

Recommander 2

Partager

VIDÉOS ET AUDIOS

Genève n'a pas de stratégie pour se protéger des nuisances sonores

17.01.2013 20:34



Près de 25% de la population genevoise est exposée à des niveaux de bruits routiers au-dessus des valeurs légales. [MARTIAL TREZZINI - DR]

Le canton de Genève ne fait pas de la lutte contre le bruit une priorité, déplore un rapport de la commission externe d'évaluation des politiques publiques présenté jeudi.

Près de 25% de la population genevoise est exposée à des niveaux de bruits routiers au-dessus des valeurs légales, sans compter les nuisances liées aux cafés-restaurants et au voisinage.

Pourtant, le canton ne fait pas de la lutte contre le bruit une priorité, déplorent des évaluateurs externes. Ce constat émane d'un rapport de la commission externe d'évaluation des politiques publiques (CEPP) présenté jeudi devant la presse.

La CEPP recommande d'élaborer une véritable stratégie cantonale de protection contre le bruit qui permette une meilleure coordination et une visibilité accrue des interventions de l'Etat. Sur mandat de la commission de contrôle de gestion du Grand Conseil, les évaluateurs ont décortiqué pendant 18 mois l'arsenal réglementaire et administratif en matière de protection contre le bruit.

Routes, établissements publics et voisinage

Face à l'ampleur du phénomène, ils ont ciblé trois domaines: le bruit routier, le bruit des établissements publics et celui du voisinage.

Au final, la CEPP édicte quinze recommandations. Le Département de l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement (DIME), dont dépend principalement la lutte contre le bruit souscrit à toutes ces propositions. Il s'agissait d'un des derniers rapports de la CEPP, cette commission étant amenée à disparaître en juin suite à l'adoption de la nouvelle Constitution.

ats/lgr

DÉVELOPPER DES POLITIQUES DE PROXIMITÉ

Enfin, entre 30 et 40% de la population genevoise se dit concernée par le bruit de voisinage. Les zones d'habitats collectifs, souvent défavorisées, sont particulièrement touchées. Le recours massif à la police pour gérer ce type de conflits est problématique.

La CEPP recommande de développer des politiques de proximité. Et de citer en exemple Vernier qui a engagé des correspondants de nuit pour encourager les habitants à respecter la tranquillité du quartier.

Cette expérience est très encourageante, relève Gilles Gardet. Afficher dans les halls d'immeuble des informations claires sur les règles et sur les moyens de médiation existant pourrait aussi désamorcer des conflits.

Twitter 0

0

Recommander 2

Partager



Plus de 1,3 million de Suisses sont exposés à des nuisances sonores supérieures aux normes légales
 02:24 | 19:30 le journal | 17 janvier 2013



Plus de 1,3 million de personnes seraient exposées à des nuisances sonores
 01:46 | 12:45 le journal | 17 janvier 2013



Genève: près d'un habitant sur quatre souffre de nuisances sonores
 01:38 | 12:45 le journal | 27 avril 2011



Les Genevois victimes des nuisances sonores
 01:54 | Couleurs locales | 16 avril 2009

RETARD IMPORTANT

S'agissant du bruit routier, Genève a pris un très grand retard dans la mise en oeuvre d'un plan d'assainissement par rapport aux autres cantons, a expliqué Gilles Gardet, membres de la CEPP.

Et le temps presse, car 2018 marque l'arrêt des subventions fédérales pour les projets cantonaux. Chaque canton peut choisir la manière dont il veut lutter contre le bruit routier.

Genève a opté pour la pose de bitume phonoabsorbant. Mais fin 2011, soit 25 ans après l'adoption de l'ordonnance sur la protection du bruit, seuls 6 projets sont arrivés à terme. Ils concernent 7,3 km de route sur un total de 125. La planification est à revoir complètement, conclut la CEPP.

LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

Les évaluateurs se sont aussi concentrés sur le bruit des établissements publics. Ce type de nuisance a considérablement augmenté à cause de la hausse du nombre d'établissements, qui sont passés de 1118 en 2001 à plus de 2600 en 2011.

En octobre 2009, l'interdiction de fumer dans les établissements publics a jeté de l'huile sur le feu en éjectant les fumeurs sur le trottoir. De plus, la rotation des exploitants des cafés-restaurants (environ 30% par année) complique le travail de l'administration.

Il manque clairement de systématique dans le traitement des plaintes, a relevé Gilles Gardet. La CEPP recommande de mettre sur pied une hotline pour centraliser toutes les plaintes liées au bruit.

ARCHIVES

Neuchâtel expose ses mesures pour encadrer la vie nocturne
 17 janvier 2013

Faire du bruit, peut-être un nouveau droit de l'enfant à

NUISANCES

Une commission réclame une stratégie cantonale sur le bruit

Par **Antoine Grosjean**. Mis à jour il y a 28 minutes

La question passe trop souvent au second plan et est réglée de manière administrative et technique, sans tenir compte des aspects sanitaires et sociaux.



Genève a pris beaucoup de retard dans l'application de mesures comme la pose de revêtement phonoabsorbant, pour lutter contre le bruit dû au trafic routier.

Image: PIERRE ABENSUR

Partager & Commenter

Mandatée par le Grand Conseil, la commission externe d'évaluation des politiques publiques (CEPP) vient de rendre son rapport sur le bruit. Il en ressort que le Canton manque de vision et de stratégie globales sur le sujet. De plus en plus de Genevois sont pourtant touchés par le bruit et le nombre de plaintes est en augmentation.

La CEPP s'est penchée sur trois types de nuisances sonores: le trafic routier, les établissements publics et les problèmes de voisinage. La question du trafic routier est largement réglementée au niveau fédéral, mais Genève a pris beaucoup de retard dans l'application de mesures comme la pose de revêtement phonoabsorbant. La planification devrait être revue.

En ce qui concerne les établissements publics, la CEPP recommande de centraliser la gestion de cette problématique. Actuellement, de nombreux services sont concernés et les citoyens peinent à trouver des interlocuteurs dans l'administration. La CEPP préconise donc la création d'une hotline, ainsi que la conclusion de contrats de quartiers, afin de favoriser la communication entre les différents acteurs (exploitants et voisinage particulièrement), qui ont souvent recours à l'administration et à la police déjà débordées.

Enfin, les problèmes de voisinage relèvent plus de la sphère privée qu'étatique. Néanmoins, il s'agirait là encore d'accentuer la communication et les campagnes de prévention, notamment avec le concours des régies, ainsi que le recours à la médiation.

D'une manière générale, la CEPP demande un bilan des actions contre le bruit entreprises jusque-là, ainsi que la mise sur pied d'une véritable stratégie de protection contre le bruit. Celle-ci devrait intégrer les effets sur la santé publique, connus mais pas assez pris en compte.

(TDG)

Créé: 17.01.2013, 14h09

Aucun commentaire pour le moment

[Accueil](#)[GE](#)[VD](#)[Suisse](#)[Inter](#)[Sport](#)[Equipe](#)

17/01/13 - 17:02 La lutte contre le bruit n'est pas une priorité pour le canton



Près de 25% de la population genevoise est exposée à des niveaux de bruits routiers au-dessus des valeurs légales, sans compter les nuisances liées aux cafés-restaurants et au voisinage.

Le canton de Genève doit faire de la lutte contre le bruit une priorité politique. C'est en tout cas l'avis de la CEPP, la commission externe d'évaluation des politiques publiques. Elle a présenté jeudi son rapport d'évaluation sur les nuisances sonores. Un rapport demandé par la commission de contrôle de gestion du Grand Conseil. Trois domaines ont été passés au crible: le bruit routier, le bruit des établissements publics et celui du voisinage. Les précisions du responsable du groupe de travail qui a suivi cette évaluation, Gilles Gardet.



Et il ressort que de plus en plus de genevois sont touchés par les problèmes de bruit et les plaintes sont en augmentation. Gilles Gardet est le responsable du groupe de travail qui a suivi cette évaluation. Il recommande une politique globale de lutte contre le bruit.



En ce qui concerne le bruit routier, Genève a pris un très grand retard par rapport aux autres cantons selon, Gilles Gardet.



Vie nocturne et voisinage peuvent faire bon ménage

La guerre entre les bars et cafés et leurs voisins n'est pas une fatalité. Un exemple avec le Café de la Paix

Tranquillité publique et vie nocturne ne sont pas forcément incompatibles. Pourtant, on pourrait le croire, vu la hausse des plaintes à la police contre les nuisances sonores des établissements publics. Un phénomène sur lequel se penche un rapport concernant la question générale du bruit (*lire nos éditions d'hier*).

Ce document préconise notamment de créer un guichet unique pour le suivi des établissements publics, qui est actuellement fragmenté entre de multiples services. Si cela aiderait les voisins victimes de tapage nocturne, qui ne savent pas à qui s'adresser, c'est aussi une demande des cafetiers écrasés par la lourdeur des démarches administratives. C'est en tout cas l'avis d'Emmanuel Häusermann, patron du Café de la Paix au boulevard Carl-Vogt, un restaurant qui organise des concerts et des soi-



Emmanuel Häusermann, patron du Café de la Paix, recommande aux exploitants de communiquer avec leurs voisins. PIERRE ABENSUR

rées dansantes. Il l'a exprimé devant divers services de l'administration ainsi que devant le Conseil municipal et le Grand Conseil, où il a été convoqué en novembre et décembre suite à des pétitions des habitants du boulevard Carl-Vogt contre le tapage nocturne dans le quartier (visant les bars et cafés mais aussi les chantiers et la caserne de pompiers).

«Je dois consacrer 40% de mon temps de travail à gérer des ques-

tions administratives», déplore Emmanuel Häusermann, qui est incapable de dire exactement à combien de services il a affaire dans le cadre de son activité professionnelle, tant ils sont nombreux. Pour lui, la formation des cafetiers devrait aussi être améliorée: «Il faudrait qu'elle soit beaucoup plus pratique et pas seulement théorique.» Et d'imaginer un établissement-pilote où les futurs exploitants se formeraient en

situation réelle. «Ainsi, on pourrait mieux les sensibiliser au problème du bruit.»

Emmanuel Häusermann rejoint le rapport sur le bruit sur un autre point: l'importance de la communication entre les établissements publics et leur voisinage. «Lors de l'ouverture du café, en mai 2011, je suis allé me présenter aux voisins et je les ai conviés à un apéro pour me faire connaître. Si la communication est établie, en cas de problème ils viennent me parler au lieu d'appeler la police. Depuis notre ouverture, il n'y a eu qu'une seule plainte nous visant directement, malgré les 150 concerts et soirées dansantes que nous avons organisés.»

Les horaires des concerts ont tout de même été modifiés et, désormais, ils se terminent tous à 21 h 30. Enfin, le Café de la Paix ne néglige pas les mesures techniques: il est en train de s'équiper avec un système de sonorisation dirigée qui permet de diffuser de la musique dans un espace délimité, sans gêner les alentours. Et cela lui coûte quatre fois moins cher que d'insonoriser les locaux. **AN.G.**



Encre Bleue

Ce bruit qui abrutit

Là, je dois dire, j'en suis restée baba.

D'après un rapport tout ce qu'il y a de plus officiel, analysé vendredi dans les colonnes de la Julie, on apprend que l'Etat de Genève devrait se doter d'une véritable stratégie pour lutter efficacement contre le bruit.

Bonne nouvelle! Mieux vaut tard que jamais.

Car cela fait des plombes que des habitants se tuent à dire, à coups de pétitions, que le bruit les abrutit. Que c'est un problème de santé publique. Que ça ne peut plus durer.

Et pourtant, ça dure.

A croire que ceux qui nous gouvernent ne sont pas exposés aux mêmes nuisances sonores que le commun des mortels. Autrement la situation bougerait sans doute un peu plus vite...

Bon, il y a bruit et bruit. Paraît que nous ne sommes pas égaux devant lui. Mais il existe des normes. Or, celles-ci disent que près d'un quart de la population est exposé à des niveaux de bruit routier qui excèdent les valeurs légales. C'est beaucoup! Et que dire de celui des avions ou des trains?

Que penser surtout de tout le ramdam qui pourrait être évité si les services ad hoc de l'Etat ne donnaient pas l'autorisation d'ouvrir un nombre insensé d'établissements publics dans des quartiers d'habitation? Ceci avec des horaires d'ouverture qui troublent la paix des quartiers.

Passez donc une bonne fin de semaine, chers voisins de boîtes de nuit, de bistrotts fermant à pas d'heure, de tabacs vendant de l'alcool. Dormez sur vos deux oreilles: l'Etat va bientôt se doter d'une stratégie contre le bruit.

M'est d'avis qu'on n'est pas encore sorti de l'auberge!

Julie